



Délibération
N° 2025-021

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU VILLAGE DE SAN MARTINO – PHASE 2 –
ACQUISITION FONCIERE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 03 AVRIL 2025

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le HUIT AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, , Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle , Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, Mme GHELARDINI Vanina.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, M. REVELLI Hervé.

Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

La Présidente rappelle au Conseil Municipal que le projet de redynamisation du village de San Martino est décomposé en plusieurs phases.

La première phase porte sur les volets sociaux et économiques essentiellement. A deux reprises, le Conseil Municipal s'est prononcé, le 18 octobre 2023, puis le 30 septembre 2024, pour la réalisation de la phase 1b (volet social, aménagement de locaux associatifs) et la phase 1a (volet économique, aménagement d'un commerce multiservices, en cours de réalisation). Il est en effet essentiel de redonner de la vie dans ce village, où malheureusement, en dehors des mois de juillet et août, il n'y a plus d'activité commerciale depuis des années. On pourra constater que depuis début septembre, c'est fini, il n'y a plus de commerce, il n'est plus possible

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250408-2025-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025



de prendre un café, si ce n'est celui qui est offert à la Poste-Mairie Annexe, ou dans le local associatif à ses heures d'activité.

La Commune vise fortement sur les volets économique et social pour revitaliser le village. Il est urgent désormais d'offrir à la population un espace où il est possible de se retrouver pour échanger, consommer des produits locaux, se restaurer toute l'année avec ses amis ou sa famille, ou encore, avoir à proximité des produits de première nécessité ce qui évitera certains déplacements pour faire les courses.

Il a été possible de réaliser ces aménagements urgents grâce au portage foncier assuré par l'Office Foncier de Corse. Nous arrivons à la fin du portage, et il est nécessaire, pour cette deuxième phase de procéder à l'acquisition foncière des parcelles C1000, 1001 et 1002 d'une contenance totale d'environ 548m² et comportant 3 bâtiments :

- Sur la parcelle C1000, une maison du XIXe siècle, offrant une surface de plancher de 400m², divisée en 4 niveaux, ainsi que d'anciennes écuries aménagées.
- Sur la parcelle C1001, un garage
- Sur la Parcelle C1002, une construction récente, comportant 2 niveaux.

Ces bâtiments ont abrité des activités économiques diverses, mais ces activités ont cessé, et lorsque le bien a été mise en vente, à la demande de la Commune, l'Office Foncier est intervenu favorablement en 2019.

Le montant de cette phase 2 est estimé à 1 260 000 euros.

La phase 3 qui suivra portera sur l'aménagement de services publics. Mais pour des raisons de phasage des dépenses, son financement sera étudié ultérieurement.

Il est proposé à ce stade de mettre en place le financement de la phase 2 et de solliciter l'État à hauteur de 60% (au titre du Fonds vert- (fonds friches et à défaut la DSIL ou la DETR ou autre mesure) et la Communauté d'Agglomération de Bastia à hauteur de 20% (au titre du fonds de concours).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0	
-----------	------------	----------------	--

Approuve le programme,

Autorise le Maire à solliciter les aides susvisées

Fixe ainsi le plan de financement :



Opération : U San Martinu - redynamisation du village - phase 2 : Acquisition foncière	Montant HT	taux
Etat	756 000,00 €	60%
Communauté d'Agglomération de Bastia - fonds de Concours	252 000,00 €	20%
Commune	252 000,00 €	20%
total	1 260 000,00 €	100%

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025- Opération 20-01- APCP 2023-03-2001 U San Martinu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI